



# APPEL A CANDIDATURES

## MAGASIN ET SOUS-SOL - DISPONIBLE EN CONCESSION

### BÂTIMENT D4- 1560,44M<sup>2</sup>

#### SECTEUR Produits Laitiers et Avicoles

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Magasin et sous-sol d'une superficie de 1 560,44 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment D4 pour une activité de vente de produits laitiers et avicoles. Les emplacements sont livrés en l'état. Les travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat, sous réserve de la validation préalable de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation : Idéalement situés au cœur du secteur Produits Laitiers et Avicoles, « Avenue d'Auvergne », péage Porte de Paray-Vieille-Poste.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Venez découvrir  
votre future  
adresse !



- **Bâtiment** : D4
- **ESI** : 01/D4/xxx
- **Surfaces** : 1560,44 m<sup>2</sup> composé :
  - D'un magasin de 834,28 m<sup>2</sup>
  - D'un sous-sol de 726,16 m<sup>2</sup>.
- **Disponibilité du bien** : Août 2026, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
  - Activité de vente de produits alimentaires en lien avec le secteur
  - Respect des activités du secteur
  - Non divisible et non extensible
  - Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du concessionnaire.

**Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66**



## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Type de contrat** : Traité de concession allant jusqu'au 31 décembre 2049.

|          | REDEVANCES<br>(€HT/M <sup>2</sup> /AN) | CHARGES<br>(€HT/M <sup>2</sup> /AN) | DPA<br>(TTC) | DEPOT DE<br>GARANTIE |
|----------|----------------------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------------|
| Magasin  | 160,16€                                | 66,5€                               | 305 246,37€  | 56 729€              |
| Sous-sol | 104,57€                                | 16,52€                              | 132 843,71€  | 26 379€              |

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 71 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m<sup>2</sup>/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
À ADRESSER AVANT  
LE 20/08/2026 à 16H00**



## Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

## Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

| Critères                                                                                                                 | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière. | <b>40%</b>  |
| Solidité et garantie financière                                                                                          | <b>30%</b>  |
| RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.               | <b>15%</b>  |
| Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*                                                   | <b>15 %</b> |

 Produits d'origine française. ★ ★

 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★

 Produits transformés en France. ★

 Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★

 Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★ ★ ★

 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★ ★ ★

 Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★ ★ ★



## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisinternational.com](http://www.rungisinternational.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

---

### RELATION CLIENTÈLE

#### ANTHONY NOUIOUI

Direction commerciale  
[anthony.nouioui@semmaris.fr](mailto:anthony.nouioui@semmaris.fr)  
+33 6 85 66 77 66



### SUPPORT TECHNIQUE

#### KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative  
[emplacement.commercial@semmaris.fr](mailto:emplacement.commercial@semmaris.fr)

